

LE POUVOIR D'AGIR DES BAILLEURS POUR FACILITER ET PERMETTRE L'INCLUSION SOCIALE

DU 27 AU 29 NOVEMBRE 2024

Le concept d'inclusion implique que l'on s'efforce activement de faire en sorte que des personnes d'origines diverses, d'identités distinctes, ou faisant face à des difficultés sociales ou économiques soient pleinement incluses au sein de la cité, de la société pour en faire partie à part entière et en bénéficier pleinement. Au-delà il s'agit de prévenir l'exclusion sociale.

Le « vivre ensemble » c'est d'abord favoriser la présence et l'inclusion de toutes et de tous dans le milieu professionnel comme dans la société. Cela devient une priorité pour laquelle les bailleurs jouent un rôle essentiel.

Programme

L'inclusion est donc la prise en compte de l'altérité, en réduisant les inégalités. Elle se concrétise à travers l'équité et la valorisation des rôles sociaux.

Les bailleurs sociaux, mettent place des stratégies favorisant l'accès au logement à travers la mise en œuvre des Commissions d'attributions, des politiques de logement d'abord, ou d'habitat inclusif.

Au-delà ils agissent à de nombreuses échelles et domaines : Cohésion sociale et dynamisme de la vie de quartier, pouvoir d'agir, lien social et mobilisation des habitants, dynamiques intergénérationnelles, santé et accès au soin, éducation et accès à l'emploi, fracture numérique et accès aux droits, Lutte contre les inégalités et violences, développement associatif que cela soit dans un contexte de rénovation urbaine, de réhabilitations de résidence ou plus classiquement dans la cadre de leur gestion quotidienne.

Des experts et des opérationnels viendront présenter des expériences concrètes riches d'apprentissage et de mesures d'impact, débattre, échanger avec les participants, apporter leurs savoir-faire autour de ces questions.

Des ateliers permettront la réflexion collective pour envisager l'action au sein de chacune des structures.

Bulletin d'inscription

Rencontres de la Fonction Sociale à Paris du 27 au 29 novembre 2024

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

E-mail du participant : _____
(Indispensable pour l'envoi de la documentation)

Organisme : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Personne à contacter et adresse mail : _____

Tarifs :

(Cocher la case correspondante)

1850 € hébergement et repas du soir inclus

1550 € repas du midi inclus, hors hébergement et repas du soir

La facture doit être libellée : Au nom de l'organisme

Au nom d'un Tiers Payant*, lequel :

* dans ce cas, il est indispensable de nous adresser au préalable un contrat de prestation de service signé

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

Cotisation de l'organisme à l'AFPOLS obligatoire.

Bulletin à retourner par mail à Victoria ESTEBAN
AFPOLS – Tél : 06 60 98 97 91 – Fax : 01.40.75.04.21
victoria.esteban@afpols.fr